



**PREMIER RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT**  
**DES**  
**CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ET DE L'INTENDANCE DE L'ENVIRONNEMENT**

Troisième session  
de la 60<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 8 décembre 2023

**COMPOSITION DU COMITÉ**

M. Cullins, président  
M. Dawson, vice-président  
M. Allain  
L'hon. M. Holland  
L'hon. M<sup>me</sup> Johnson  
L'hon. M. Crossman

M. Wetmore  
M. LePage  
M. Mallet  
M. Losier  
M<sup>me</sup> Mitton

le 8 décembre 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement.

Le rapport est le fruit des délibérations du comité sur une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick.

Au nom du comité, je tiens à remercier les personnes et les organismes qui ont comparu devant le comité. De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du comité pour leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du comité,

---

Ryan Cullins, député

le 8 décembre 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement demande à présenter son premier rapport de la session.

Le 22 septembre 2022, le comité se réunit et convient d'inviter des experts en la matière et des parties prenantes afin qu'ils fassent au comité une présentation sur les petits réacteurs modulaires (PRM) ; après quoi le comité invite des témoins à se présenter pour parler d'autres sources d'énergie avant de faire rapport à la Chambre.

Les 14 et 15 février 2023, le comité se réunit et entend plusieurs experts en la matière et parties prenantes, notamment des représentants autochtones, au sujet des PRM.

Le 17 février 2023, le comité convient de tenir des audiences au sujet d'une stratégie sur l'énergie propre, auxquelles participent des témoins ayant une expertise en matière d'énergie ou d'environnement, afin d'étudier différentes approches vers la décarbonation.

À la suite d'une réunion d'organisation tenue le 13 juin 2023, le comité se réunit de nouveau les 26, 27 et 28 septembre, ainsi que les 3 et 4 octobre 2023, et entend des présentations au sujet d'une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick.

Le comité se réunit aussi le 7 décembre 2023 pour étudier les observations recueillies et rédiger un rapport à l'intention de la Chambre.

La liste des témoins qui ont comparu devant le comité est annexée au présent rapport. Le comité tient à les remercier.

Ce qui suit résume les témoignages entendus par le comité, y compris les recommandations qui lui ont été faites à propos d'une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick.

## **APERÇU**

Dans son deuxième rapport de la première session, daté du 31 mars 2022, le comité énumère les mesures qui sont recommandées aux fins d'inclusion dans un nouveau plan d'action provincial sur les changements climatiques. Lors des consultations qui ont mené au rapport, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue un sujet de discussion majeur.

La cible de réduction des émissions de GES du Nouveau-Brunswick pour 2030 est de 10,7 Mt, ce qui constitue une réduction de 47 % par rapport aux niveaux de 2005. Sa cible actuelle pour 2050 est de 5 Mt. En 2019, la production annuelle d'émissions au Nouveau-Brunswick s'élevait à 12,4 Mt. Des approches pour atteindre les deux cibles sont définies lors des consultations de 2022. Celles-ci comprennent des mesures transformatrices comme l'électricité propre, l'élimination

progressive du charbon et l'efficacité énergétique, ainsi que l'introduction de nouvelles technologies telles que les combustibles à faibles émissions, l'énergie renouvelable et les PRM.

Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2022-2027 est publié par le gouvernement en septembre 2022. Parmi les nouvelles mesures contenues dans le plan, le gouvernement s'engage à

- élaborer un plan de mesure sur la carboneutralité d'ici 2025, qui comprend les éléments suivants :
  - a. Une série de mesures nécessaires pour parvenir à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, axées sur tous les secteurs clés et comprenant de nouvelles technologies à faible émission de carbone et des solutions fondées sur la nature, telles que les biocarburants et l'hydrogène propre, l'électricité propre et les puits de carbone naturels ;
  - b. Établir des objectifs quinquennaux provisoires de réduction des émissions
- élaborer une stratégie pour une électricité propre d'ici 2025 afin de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2035, sur la base de principes directeurs favorisant une électricité propre, fiable, efficace et abordable.

En 2023, le comité invite des experts en la matière et des représentants autochtones afin de recueillir davantage d'information sur la façon dont les mesures transformatrices et les nouvelles technologies du secteur énergétique peuvent aider la province à atteindre ses cibles de réduction des émissions de 2030 et de 2050.

### **Partie 1 : Nouvelles technologies**

Lors des audiences, il est question d'un large éventail de technologies énergétiques propres, et la conversation porte principalement sur les quatre éléments clés suivants :

1. l'énergie renouvelable avec stockage dans des batteries
2. les petits réacteurs modulaires (PRM)
3. les combustibles à faibles émissions
4. les ressources énergétiques distribuées (RED)

La première section du rapport traite des points de vue des témoins en ce qui concerne les avantages et les inconvénients de chacune des technologies.

## **Partie 2 : Stratégie sur l'énergie propre**

Les discussions relatives à une stratégie sur l'énergie propre pour la province portent sur trois thèmes clés :

- 1) collaboration
  - a. les communautés autochtones
  - b. les municipalités du Nouveau-Brunswick et la région de l'Atlantique
- 2) les modifications des lois et des systèmes de réglementation
- 3) une action coordonnée
  - a. une approche axée sur une gamme d'options
  - b. l'efficacité énergétique et la réponse à la demande
  - c. les besoins du marché du travail et le développement de l'infrastructure
  - d. l'acceptabilité sociale

La deuxième section du rapport résume les témoignages entendus par le comité sur ce que devrait renfermer une stratégie sur l'énergie propre pour la province. Les mesures que les témoins ont recommandées au comité sont regroupées sous chaque thème.

## **Partie 1 : Nouvelles technologies**

Les témoins soulignent que nous sommes au début de l'une des plus profondes transformations qui se soient jamais produites au sein de l'économie mondiale. Au cours des prochaines décennies, les pays du monde entier entreprendront un remaniement important de leurs systèmes énergétiques qui alimentent leurs industries, leurs entreprises, les maisons et les véhicules. Cette transformation est guidée par un sentiment d'urgence. La transition doit être rapide et abordable. Le tout entraînera de nouveaux défis et de nouvelles occasions et exigera des pays qu'ils acceptent à la fois le changement et l'incertitude.

Afin d'assurer la fiabilité du réseau, les combustibles fossiles continueront de faire partie des choix énergétiques du Nouveau-Brunswick à court terme. Toutefois, de nombreuses nouvelles technologies doivent être envisagées aux fins de leur adoption si le Nouveau-Brunswick souhaite prospérer — tant du point de vue environnemental que du point de vue économique. Chaque technologie présente des avantages et des inconvénients, et ceux-ci doivent être soigneusement évalués au moment d'élaborer une stratégie sur l'énergie propre.

On mentionne au comité que le Nouveau-Brunswick est déjà un chef de file parmi les provinces canadiennes pour ce qui est de la réduction des émissions de GES. La province comporte aussi de nombreux avantages pour faire progresser des projets d'énergie propre, notamment une abondance de ressources naturelles, une connectivité clé à d'autres réseaux électriques régionaux au Canada et aux États-Unis, de solides chaînes d'approvisionnement et une capacité en recherche et développement grâce aux établissements d'enseignement postsecondaire.

En raison des avantages énumérés, les compagnies cherchent à investir au Nouveau-Brunswick. Le développement économique ne devrait pas être l'objectif principal de la transition énergétique de la province, mais il peut être la conséquence d'une bonne planification et mise en oeuvre. On

fait valoir qu'une stratégie sur l'énergie propre doit traiter des technologies qui devraient être adoptées, à quel degré et à quel moment.

### **Énergie renouvelable avec stockage dans des batteries**

Tous les modèles présentés par les experts en énergie misent sur des investissements dans des sources d'énergie renouvelable telles que l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Le Nouveau-Brunswick compte une abondance de vent pour la production d'électricité, et son potentiel solaire est important. D'autres provinces du Canada atlantique ont aussi une profusion de possibilités en matière d'énergie éolienne qu'elles peuvent partager et échanger pour équilibrer le réseau. En outre, des projets d'énergie renouvelable mutuellement avantageux sont déjà en cours entre l'industrie et des communautés autochtones de la province.

Il est indiqué au comité que, à mesure que la demande pour des technologies éoliennes et solaires a augmenté au cours de la dernière décennie, leur coût a considérablement chuté. Mondialement, ces technologies sont devenues le choix le plus économique parmi tous les types de sources d'énergie, tant les énergies propres que celles qui ne le sont pas. Elles ont aussi l'avantage de l'échelle : des panneaux solaires peuvent être installés sur n'importe quel bâtiment et il existe un potentiel pour l'adoption future de projets éoliens à plus petite échelle sur des terres privées.

Les experts en énergie considèrent l'énergie éolienne et l'énergie solaire comme des valeurs sûres pour la transition énergétique qui comportent peu d'inconvénients. Toutefois, l'énergie éolienne et l'énergie solaire sont toutes deux des sources d'énergie intermittentes, ce qui donne lieu à des préoccupations quant à la fiabilité lors des périodes de pointe. Le stockage dans des batteries est essentiel, et les experts recommandent qu'au moins 20 % de l'énergie renouvelable soit stockée dans des batteries afin d'assurer la fiabilité. Bien que les batteries soient l'un des points de mire de la recherche et deviennent de moins en moins dispendieuses chaque année, elles sont encore relativement dispendieuses.

En plus du coût des batteries, un autre inconvénient possible des énergies renouvelables est le coût de l'intégration au réseau. Les témoins soulignent que, au lieu d'examiner uniquement les coûts d'installation d'un projet, le gouvernement devrait examiner le coût d'intégration des énergies renouvelables au système global afin de rendre le réseau fiable et sûr.

### **PRM**

Puisque ce sont des technologies sans émission de carbone dont la capacité de production planifiée est vaste, les PRM sont reconnus mondialement pour la possibilité qu'ils offrent de remplacer les combustibles fossiles comme source d'énergie de base. Le comité apprend que le Nouveau-Brunswick a le potentiel de devenir un chef de file mondial dans le développement des PRM s'il se fonde sur son expertise nucléaire à Point Lepreau et met en oeuvre des projets liés aux PRM dans la province. Les défenseurs soutiennent que ces projets mèneront à des possibilités d'exportation mondiales et aideront à créer de nouveaux emplois locaux, deux aspects qui contribueront à la prospérité économique de la province.

Les témoins énumèrent plusieurs autres avantages de la technologie des PRM, à savoir : 1) leur petite empreinte écologique comparativement à certaines technologies renouvelables, 2) la versatilité du déploiement : ils peuvent être installés comme de multiples réacteurs ou fonctionner en tant qu'unités individuelles, 3) la conception qui permet de recycler le combustible, ce qui produit plus d'énergie et moins de déchets, 4) de nombreuses avenues en matière de partenariat, notamment avec les Premières Nations et les collectivités de la région de l'Atlantique, 5) la possibilité de générer des isotopes médicaux, qui font l'objet d'une demande croissante à l'échelle mondiale pour les patients atteints de cancer.

Les témoins font aussi état des inconvénients possibles de la technologie des PRM. Une préoccupation principale porte sur leur viabilité incertaine, étant donné que les PRM sont considérés comme un élément impondérable par certains témoins. Plusieurs experts en la matière disent que même si les PRM représentent une technologie intrigante qui pourrait possiblement répondre aux besoins en énergie propre de la province à long terme, il reste à prouver qu'ils sont opérationnels dans un cadre commercial et ils ne devraient pas être considérés comme la technologie centrale d'une stratégie sur l'énergie à court terme.

Parmi les autres inconvénients des PRM que soulignent les témoins, mentionnons : 1) la possibilité que les échéanciers de réalisation ne correspondent pas aux cibles de réduction des émissions de GES, 2) le coût élevé qui pourrait faire augmenter les tarifs d'électricité, 3) l'appui inégal au sein des communautés autochtones, 4) des préoccupations quant à la sécurité des systèmes d'entreposage des déchets radioactifs, 5) des préoccupations quant au risque de prolifération d'armes nucléaires, 6) la concurrence sur les marchés mondiaux, 7) des règlements incohérents à l'échelle mondiale, 8) des préoccupations quant au processus de déclasserment à la fin du cycle de vie.

### **Combustibles à faibles émissions**

La dépendance économique et publique aux produits pétroliers raffinés ne changera pas du jour au lendemain. Le secteur gazier et pétrolier du Canada atlantique continue d'innover et de réduire son empreinte carbone grâce à l'introduction de nouveaux combustibles gazeux comme l'hydrogène à faibles émissions et le gaz naturel renouvelable ainsi que de combustibles biologiques comme la biomasse. Les défenseurs de ces options énergétiques à faibles émissions de carbone affirment qu'elles peuvent servir de lien entre la dépendance de la province aux combustibles fossiles et le développement d'innovations à plus grande échelle qui n'en sont qu'à la phase exploratoire.

On mentionne au comité que, en tant que source d'énergie, l'utilisation de gaz naturel est actuellement à égalité avec le nombre de mégawatts d'électricité consommés dans le réseau d'Énergie NB. De plus, l'infrastructure est bien développée. Le Nouveau-Brunswick compte l'un des plus récents réseaux de gaz en Amérique du Nord, ce qui place la province en position avantageuse pour poursuivre de nouvelles possibilités de distribution de combustibles à faibles émissions. Les témoins énumèrent en outre la sécurité relative, les faibles coûts, la fiabilité, l'adaptabilité, la capacité de stockage et la facilité du transport comme des avantages des combustibles à faibles émissions.

Parmi les inconvénients possibles de ces sources d'énergie, il y a : 1) l'absence de règlements sur les combustibles renouvelables au Canada atlantique, 2) le fait qu'ils constituent davantage une source d'énergie de réserve plutôt qu'une source qui puisse répondre aux besoins de base de la province, 3) le fait que les biocombustibles en sont encore à l'étape du développement, et certains sont meilleurs que d'autres pour ce qui est de l'intensité carbonique, la fiabilité et la disponibilité. Des témoins notent aussi que, même si l'hydrogène gagne en popularité pour son potentiel de remplacement de l'essence comme carburant pour véhicule, son rôle en tant que source d'énergie est encore à l'étude.

Le comité apprend que la modélisation d'Énergie NB montre qu'une conversion du charbon à la biomasse à la centrale de Belledune présenterait des avantages selon de nombreux scénarios. Un rapport complet assorti de résultats doit être publié au début de 2024. La biomasse est déjà recueillie au Nouveau-Brunswick et elle est convertie en granules de bois qui sont exportés. Toutefois, une centrale énergétique comme celle de Belledune exigerait un différent type de granules de bois et en nécessiterait une quantité beaucoup plus grande que celle qui est actuellement exportée. Dans l'ensemble, il est indiqué au comité que cette conversion est potentiellement viable et qu'elle permettrait de conserver la main-d'oeuvre actuelle et d'utiliser les chaînes d'approvisionnement actuelles. Toutefois, de l'avis de certains, la conversion serait coûteuse, et il y a trop de facteurs inconnus pour qu'elle soit considérée comme l'assise d'une stratégie sur l'énergie propre pour la province.

### **Ressources énergétiques distribuées**

À l'heure actuelle, la province est dotée d'un seul réseau électrique au sein duquel de grandes centrales alimentent en électricité les collectivités dans toute la province. Lorsque ces centrales sont arrêtées, des importations sont nécessaires. On mentionne au comité qu'un réseau électrique moderne pourrait suivre un modèle d'énergie distribuée, au lieu de compter sur de plus grandes sources d'énergie. Les ressources énergétiques distribuées (RED) fournissent leur propre énergie, mais sont connectées au réseau plus vaste. Lorsque quelque chose va mal, il s'agit d'un beaucoup plus petit problème à régler, car d'autres sources sont en service.

Le comité apprend que les RED deviennent de plus en plus populaires et qu'elles peuvent prendre diverses formes, allant des panneaux solaires sur le toit à la capacité de la batterie des véhicules électriques. Pour l'heure, ces technologies sont conçues pour avantager le propriétaire et nécessitent une réflexion et des gestes délibérés quant au moment de leur utilisation. Toutefois, dans l'avenir, avec l'utilisation des compteurs intelligents et des technologies de réseaux intelligents, ces sources d'énergie pourraient être gérées par les services publics de sorte à réduire le besoin de se procurer de nouveaux actifs énergétiques coûteux. L'énergie pourrait provenir de diverses sources, et le Nouveau-Brunswick pourrait se doter de RED dans toute la province afin de compléter les besoins de base en énergie.

Les témoins font observer qu'un modèle de RED est actuellement mis à l'essai à Shediac, et d'autres modèles sont envisagés ailleurs au Canada. Les résultats préliminaires du projet de Shediac sont positifs, et un rapport complet assorti de conclusions doit être publié en 2024. Il est indiqué au comité que les RED sont relativement peu coûteuses à mettre en oeuvre et qu'il s'agit d'un des moyens les plus rapides et les moins coûteux de réduire les émissions à court terme. Elles

sont considérées comme des valeurs sûres par l'Institut climatique du Canada et reçoivent des éloges, car elles assurent aux clients de la transparence et du contrôle.

Actuellement, l'utilisation des RED au sein du réseau électrique commercial est limitée par la *Loi sur l'électricité*. On mentionne au comité que des modifications de cette loi seront nécessaires aux fins de la vente privée d'électricité. Un autre inconvénient est que, même si de nombreuses technologies RED sont prêtes à être déployées, des projets plus complexes comme des microréseaux avec stockage dans des batteries en sont encore à l'étape du développement.

## **Partie 2 : Stratégie sur l'énergie propre**

On mentionne au comité que toutes les régions doivent penser à leurs besoins en énergie pour l'avenir et planifier en conséquence. Une stratégie provinciale sur l'énergie propre peut aider à orienter le processus qui vise à s'éloigner des combustibles fossiles tout en établissant des liens entre l'approche du gouvernement en matière de politique énergétique et de développement économique.

La crise climatique exige une attention immédiate, et la stratégie sur l'énergie propre du Nouveau-Brunswick doit transmettre ce sentiment d'urgence. Selon les témoins, la stratégie devrait énoncer des directives et des objectifs clairs et comprendre des mesures de reddition de comptes. Toutefois, elle ne devrait pas être considérée comme un document statique. Son but devrait être de fournir un cadre qui permet au Nouveau-Brunswick de faire évoluer son approche à mesure qu'il s'éloigne des combustibles fossiles. À mesure que les technologies arrivent à maturité et que les coûts et la demande changent, des possibilités de s'adapter se présenteront.

### **Recommandations faites au comité :**

Une stratégie sur l'énergie propre pour la province devrait comprendre les éléments suivants :

1. une vision, des objectifs et des plans d'action concrets afin de cerner les enjeux les plus urgents et de veiller à ce que la province ait une voie claire à suivre ;
2. des échéanciers aux fins de révision et de réévaluation à mesure que des progrès sont accomplis ;
3. des mécanismes de reddition de comptes qui font en sorte que les tâches sont affectées aux ministères concernés et que ces derniers sont tenus responsables d'exécuter les mesures qui leur sont affectées.

Au-delà de ces buts d'ensemble, les témoins soulignent des secteurs clés qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration d'une stratégie sur l'énergie propre pour la province. La section qui suit énonce les grands thèmes et les recommandations dont il est question pendant les audiences publiques.

## **Thème 1 : Collaboration**

### **Communautés autochtones**

Le renforcement intentionnel de la confiance avec les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick fait partie intégrante d'un avenir axé sur l'énergie propre dans la province. Un principe fondamental des communautés autochtones est l'assurance que les activités humaines ne nuisent pas à la santé des plantes, des animaux, de l'eau, du sol et de l'air, ainsi qu'à la santé des gens et des communautés. Pour cette raison, les témoins disent que les Premières Nations doivent faire partie de toute planification de projet d'énergie dès le début du processus au moyen d'un engagement proactif, continu et significatif avec tous les ministères concernés.

Le comité apprend des Premières Nations que le gouvernement doit améliorer ses relations avec elles, pas seulement pour la réconciliation, mais aussi pour la prospérité économique de la province. Les entreprises n'aiment pas l'incertitude. Elles ne veulent pas entreprendre de projets qui présentent un risque de litige. Le Nouveau-Brunswick peut créer des partenariats mutuellement avantageux entre le gouvernement, les entreprises et les communautés autochtones ; toutefois, les témoins précisent qu'il incombe au gouvernement provincial de communiquer de nation à nation.

#### **Recommandations faites au comité :**

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

4. veiller à ce que les communautés autochtones participent au moyen de consultations significatives ;
5. veiller à ce que les Premières Nations participent dès le début à tous les processus de planification de projet avec les ministères concernés ;
6. être créée dans le respect de l'environnement holistique ;
7. fournir une définition claire d'« énergie propre » dans le respect de l'interdépendance entre l'environnement et les droits des Autochtones ;
8. offrir un soutien pour la tenue d'une étude provinciale portant sur les connaissances autochtones, qui permettrait de répertorier les espèces de plantes et d'animaux et d'orienter la prise de décisions ;
9. voir à ce que les avantages économiques soient mis en commun avec les communautés des Premières Nations ;
10. décentraliser le processus d'engagement actuel établi par le ministère des Affaires autochtones et créer des possibilités de dialogue entre les Premières Nations et tous les ministères ;
11. inclure les Premières Nations dans le processus d'étude d'impact selon les façons dont elles l'ont demandé.

## **Municipalités du Nouveau-Brunswick et région de l'Atlantique**

On mentionne au comité que la nature locale de la production d'énergie nécessite des partenariats clairs, efficaces et transparents avec les collectivités. Les témoins disent que, même si les municipalités devraient être au centre d'une stratégie sur l'énergie propre, elles n'ont pas réussi à faire progresser certains projets parce que les lois provinciales empêchent les services publics municipaux de distribuer de l'énergie dans toute la province. Les témoins soutiennent qu'une approche unifiée en matière de production d'énergie, au titre de laquelle les services publics provinciaux et municipaux collaborent et mettent en commun les ressources, répondrait mieux aux besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick dans l'avenir.

En outre, le Nouveau-Brunswick peut profiter de la mise en commun des connaissances et de l'expertise avec d'autres régions du Canada atlantique. Les témoins indiquent qu'un tel dialogue pourrait donner lieu à plus de créativité et à l'élaboration de pratiques exemplaires. Des partenariats régionaux pour la mise en commun des ressources énergétiques seraient aussi profitables au Nouveau-Brunswick. Des collaborations comme la boucle de l'Atlantique révisée pourraient aider à assurer une fiabilité globale et à réduire les coûts pour tous les partenaires concernés.

### Recommandations faites au comité :

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

12. comprendre des modifications de toute loi qui crée des obstacles à des projets énergétiques municipaux ;
13. exploiter les possibilités d'établir des liens avec d'autres régions au moment de construire l'infrastructure de transmission ;
14. optimiser l'intégration des ressources d'énergie renouvelable au Canada atlantique et permettre des mesures réglementaires pertinentes.

## **Thème 2 : Modifications des lois et des systèmes de réglementation**

Comme cela est mentionné au thème précédent, les lois peuvent représenter un obstacle au développement de projets énergétiques municipaux. Un défi majeur pour les services publics d'énergie et les municipalités est l'incapacité à développer de nouveaux projets d'énergie renouvelable en raison de plafonds sur le mesurage net et la production locale encastrée qui figurent dans les lois actuelles. Les témoins suggèrent que des modifications soient apportées à la *Loi sur l'électricité* et aux lois connexes afin d'éliminer ce que certains considèrent comme le risque économique d'avoir une seule entente avec Énergie NB, de permettre la mise en valeur de sources d'énergie plus propre et, en définitive, de donner lieu à plus de croissance économique dans la province.

Le comité apprend aussi que le rythme croissant des changements au sein du secteur énergétique n'est pas reflété actuellement dans les politiques du Nouveau-Brunswick. Les témoins disent que la liste d'exigences fédérales est complexe et croissante. Afin d'y remédier, le gouvernement provincial doit voir à ce que ses règlements sur l'énergie aient plus de souplesse afin de permettre

que des technologies plus nouvelles et émergentes soient déployées dès que possible. Grâce à cette souplesse réglementaire, les décisions pourront être prises plus rapidement étant donné qu'un cadre de référence définit clairement les attentes.

Recommandations faites au comité :

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

15. répondre au besoin d'apporter des changements à l'article 68 de la *Loi sur l'électricité* afin de permettre que de nouvelles sources de capital, d'expertise et d'innovation viennent appuyer une décarbonation à l'échelle provinciale ;
16. augmenter l'objectif en matière d'efficacité énergétique prévu par la *Loi sur l'électricité* pour qu'il passe de 0,75 % des ventes totales projetées d'électricité dans la province à 1,75 % d'ici à 2029 ;
17. augmenter les ventes totales d'Énergie NB dans la province d'électricité issue de ressources renouvelables pour qu'elles passent de 40 % à 80-95 % d'ici à 2035 au titre du *Règlement sur l'électricité issue de ressources renouvelables* pris en vertu de la *Loi sur l'électricité* ;
18. envisager une modification au sujet d'un « mandat carboneutre durable » à la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, ce qui permettrait à la Commission de l'énergie et des services publics de s'occuper des coûts sociaux, environnementaux et économiques au lieu d'agir uniquement comme organisme de réglementation économique ;
19. remanier la taxe sur les services d'utilité publique pour encourager les investissements dans la modernisation du réseau et les mesures de décarbonation ;
20. comprendre l'élaboration de politiques visant à soutenir et à faire croître le secteur des technologies propres au moyen de financement additionnel et de programmes de subventions ;
21. mettre en oeuvre des principes directeurs qui faciliteront une prise de décisions efficace et des processus législatifs accélérés où sera assurée une continuité qui transcende les lignes de parti ;
22. moderniser les cadres de gouvernance et de réglementation afin de voir à ce que les organismes de réglementation soient responsables de respecter des engagements de carboneutralité, et à ce que les systèmes puissent adéquatement intégrer une plus grande portion de ressources renouvelables et de ressources énergétiques distribuées ;
23. mettre en oeuvre une politique énergétique intégrée afin de déterminer comment les systèmes existants, comme celui du gaz naturel, peuvent être utilisés pour soutenir l'infrastructure électrique.

### **Thème 3 : Action coordonnée**

#### **Approche axée sur une gamme d'options**

Les témoins indiquent que d'autres régions sous-estiment constamment la quantité d'énergie dont elles auront besoin dans l'avenir. Certains disent que le Nouveau-Brunswick devrait probablement adopter tous les projets qui font actuellement l'objet de discussions et qu'il faudrait prendre soin d'éviter de compter sur la maturité d'une seule technologie.

Les analyses et la modélisation ont montré qu'une approche axée sur une gamme d'options est la meilleure façon de procéder en ce qui concerne une stratégie provinciale sur l'énergie. Cela comprendrait une augmentation constante des technologies existantes telles que les ressources renouvelables avec stockage dans des batteries, suivies par d'autres options à moyen terme comme les combustibles à faibles émissions. À mesure que les technologies émergentes comme les PRM deviennent mieux connues et que leurs coûts sont mieux établis, ces actifs peuvent être considérés comme des ajouts à son parc de production. L'introduction de nouvelles technologies peut faire augmenter les tarifs d'électricité ; les témoins avancent donc qu'une approche axée sur une gamme d'options aiderait aussi à réduire les conséquences sur les clients.

Les témoins font observer que des ressources sont disponibles pour modéliser divers scénarios énergétiques. Les prévisions fondées sur les modèles se basent sur des similitudes entre les options énergétiques et permettent aux régions de répondre à des questions sur les effets des coûts, la réduction prévue d'émissions de GES et la croissance économique potentielle. Il importe que la modélisation de scénarios soit réalisée par un organisme indépendant afin d'assurer sa fiabilité et de la protéger de l'ingérence.

#### **Recommandations faites au comité :**

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

24. adopter une approche axée sur une gamme d'options afin de répondre aux besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur les technologies moins coûteuses et prêtes à être déployées et en assurant un soutien continu aux technologies émergentes moins développées qui sont à plus long terme ;
25. prioriser une évaluation indépendante du cheminement pour la réduction des émissions de GES et des scénarios de carboneutralité au Nouveau-Brunswick afin d'examiner les compromis que représentent différents scénarios.

#### **Efficacité énergétique et réponse à la demande**

Le comité apprend qu'un défi qui se posera pour l'avenir énergétique du Nouveau-Brunswick est l'équilibre entre l'offre et la demande, particulièrement lors de périodes de pointe lorsque la température est très basse. Ce défi peut être relevé au moyen de changements de comportement, comme le préchauffage des pièces et l'utilisation d'électricité pour les tâches ménagères en dehors des heures de pointe. Les témoins indiquent que les gens du Nouveau-Brunswick doivent avoir

des messages clairs à ce sujet et au sujet d'autres types de mesures écoénergétiques et incitatives visant à amorcer des changements de comportement.

En outre, les témoins parlent du concept de « réponse à la demande », qui est la pratique consistant à gérer activement et à modifier la consommation d'électricité en réaction aux conditions de l'offre ou aux besoins quant à la fiabilité du réseau. Elle suppose de modifier rapidement ou de réduire l'utilisation d'électricité lors des périodes de grande demande, de congestion du réseau ou lorsque l'approvisionnement en électricité est limité. Le comité apprend que la réponse à la demande et l'efficacité énergétique sont des stratégies complémentaires. Des technologies avancées comme des thermostats intelligents, des systèmes automatisés et des appareils de communication en temps réel jouent un rôle déterminant pour permettre la réponse à la demande, car elles assurent un contrôle plus précis sur l'utilisation d'énergie.

Un élément primordial des mesures liées à l'efficacité énergétique et à la réponse à la demande est leur facilité : il est beaucoup plus facile de demander aux gens d'utiliser moins d'électricité lors des périodes de pointe ou d'installer des thermopompes écoénergétiques que de construire une grande centrale. Un autre avantage est le coût réduit pour la clientèle. Si les gens du Nouveau-Brunswick utilisent moins d'énergie ou rénovent leur maison pour la rendre plus écoénergétique, leurs factures d'électricité vont naturellement diminuer.

Même s'il existe actuellement des mécanismes de remboursement et de financement à long terme afin de rendre les maisons plus écoénergétiques, il y a encore des coûts initiaux importants, ce qui n'est pas attrayant pour de nombreux ménages. On mentionne au comité que du financement provisoire est nécessaire, surtout afin d'agir comme mesure incitative pour les propriétaires à faible revenu. Il est aussi indiqué au comité qu'une seule entité devrait être chargée de s'occuper des programmes d'efficacité dans la province, de travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick pour qu'ils atteignent leurs objectifs et de les sensibiliser pour qu'ils fassent des choix éclairés.

#### Recommandations faites au comité :

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

26. comprendre un plan destiné au public pour qu'il apprenne à propos des mesures d'efficacité énergétique et qu'on lui explique des concepts comme la réponse à la demande au moyen d'exemples concrets ;
27. compléter les objectifs minimaux en matière d'efficacité énergétique pour l'électricité prévus par la *Loi sur l'électricité* au moyen d'une exigence visant à étudier soigneusement toutes les solutions écoénergétiques qui présentent un coût moindre que les options d'approvisionnement et à investir dans ces solutions ;
28. maximiser les mesures et les programmes d'efficacité énergétique relativement au chauffage des espaces et au chauffage de l'eau ;
29. remédier à l'arriéré de clients qui ont présenté une demande de rabais au titre du programme de rénovations domiciliaires de la province et inclure des propositions pour une meilleure coordination du programme ;

30. créer un poste de facilitateur indépendant ou un organisme indépendant chargé de l'efficacité énergétique dans la province.

### **Besoins du marché du travail et développement de l'infrastructure**

Le comité apprend que la transition énergétique constitue le plus important changement mondial qui s'est produit depuis la révolution industrielle et qu'elle aura une incidence sur tous les aspects de la vie et des affaires. Les témoins soulignent que, pour être prêts, les gouvernements doivent prévoir les besoins du marché du travail et les besoins en infrastructure bien à l'avance des échéanciers liés à la carboneutralité et à la réduction des émissions de GES. Grâce à une bonne planification du marché du travail et des infrastructures, des problèmes seront évités, tels que le manque de chargeurs pour véhicules électriques et le manque de travailleurs qualifiés au sein du secteur énergétique.

Une nouvelle modélisation montre que dans la région de l'Atlantique, l'atteinte de la carboneutralité au sein des industries existantes et grâce aux nouvelles technologies d'énergie propre peuvent créer plus de 99 000 nouveaux emplois d'ici à 2050. Le comité apprend que de nombreux nouveaux emplois seront semblables à ceux actuellement occupés par des travailleurs du secteur des combustibles fossiles et que des programmes de transition pourraient contribuer à retenir ces employés à mesure qu'émergent de nouveaux secteurs. En outre, les témoins proposent que la province cherche des façons de soutenir des programmes d'études postsecondaires dans le secteur énergétique afin d'appuyer et de recruter la prochaine génération de travailleurs.

On mentionne au comité que le gouvernement provincial doit aussi prévoir des changements aux codes du bâtiment et aux infrastructures de transport à mesure que la transition énergétique progresse. Par exemple, bientôt, les bornes de recharge pour véhicules électriques dans les domiciles pourraient avoir le potentiel de retourner de l'énergie au réseau. De même, des bâtiments commerciaux pourraient être conçus avec une technologie qui assure le suivi et la surveillance de l'utilisation de l'énergie, et les résultats permettraient de déceler des possibilités d'économie d'énergie. Enfin, lorsqu'il est question du développement de l'infrastructure, le gouvernement provincial doit planifier comment il renforcera les chaînes d'approvisionnement au moyen du chemin de fer et des routes. Ceux-ci seront essentiels à mesure que seront cernées et adoptées de nouvelles technologies de production d'énergie.

#### Recommandations faites au comité :

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

31. examiner les modèles existants pour intégrer les besoins de main-d'oeuvre prévus dans la stratégie économique de la province ;
32. comporter une section sur le soutien aux études postsecondaires et à la recherche dans des domaines qui cadrent avec de nouvelles technologies énergétiques ;
33. comprendre la construction de l'infrastructure de transmission nécessaire ;
34. comporter des mesures visant l'adaptation à de nouvelles chaînes d'approvisionnement ;

35. exiger des municipalités qu'elles utilisent le processus de délivrance de permis pour assurer, encourager et suivre le rendement énergétique des bâtiments.

### **Acceptabilité sociale**

Les gens du Nouveau-Brunswick comptent sur les décideurs du gouvernement afin qu'ils communiquent clairement les priorités et mettent en place les bonnes ressources pour réaliser les objectifs. Le soutien du public est nécessaire pour atteindre les cibles de réduction des émissions ; il faut donc un dialogue public clair et constant quant aux efforts et aux investissements nécessaires pour atteindre la carboneutralité d'ici à 2050. Le comité apprend que les gens qui n'ont pas une grande compréhension d'un sujet prêtent davantage attention aux risques qu'aux avantages et, pour cette raison, ils comptent sur les signaux donnés par les dirigeants pour évaluer les coûts et les avantages.

Certains témoins font remarquer que les premières communications concernant les objectifs de carboneutralité étaient centrées sur le secteur énergétique, en particulier le pétrole et le gaz et la production d'électricité. Ils disent qu'il se peut que ce soit une perception erronée répandue que le secteur énergétique soit responsable des changements climatiques. Cela a des répercussions sur la prospérité future de la région étant donné qu'une grande partie de l'économie du Nouveau-Brunswick et de son PIB repose sur le secteur énergétique. Par conséquent, il sera important que les communications avec le public soulignent les avancées qui sont réalisées dans le secteur énergétique et expliquent comment ces innovations contribueront à l'atteinte des objectifs liés aux changements climatiques.

De nombreux témoins indiquent que la hausse prévue de la demande d'électricité, conjuguée aux dépenses associées aux nouvelles technologies énergétiques, entraînera la majoration des tarifs d'électricité. Cela pose un défi pour l'acceptation du public, puisque la région de l'Atlantique affiche les niveaux les plus élevés de pauvreté énergétique du Canada. Les personnes qui sont les plus vulnérables et qui ont le moins les moyens d'investir dans des technologies écoénergétiques ou des combustibles de remplacement pour leur maison sont probablement les plus touchées. Selon les sondages, la plupart des gens du Nouveau-Brunswick conviennent qu'ils doivent faire des changements pour aider à lutter contre la crise climatique. Afin qu'ils fassent le nécessaire, le gouvernement doit communiquer que la voie vers la carboneutralité aura un coût, mais que des mesures peuvent être prises pour compenser les tarifs d'électricité plus élevés.

#### Recommandations faites au comité :

Une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick devrait :

36. comprendre un mécanisme d'engagement du public qui commencerait par des connaissances énergétiques de base puis aborderait des technologies précises ;
37. comprendre un plan de communication qui encouragerait le dialogue entre propriétaires et veillerait à ce que le public sache que de petits gestes peuvent changer les choses tant pour le climat que pour leur facture d'électricité ;
38. améliorer la transparence du réseau électrique en permettant un accès en temps réel aux données concernant la demande d'énergie, les émissions et les coûts pour chaque centrale ;

39. redéfinir la pauvreté énergétique afin d'y inclure des aspects sociaux et économiques de sorte que les personnes les plus vulnérables soient admissibles au programme d'efficacité énergétique et à d'autres programmes de rabais ;
40. trouver des moyens de lutter contre la pauvreté énergétique dans la province avec l'aide d'organismes axés sur l'efficacité énergétique ;
41. envisager l'élaboration d'une stratégie indépendante sur la pauvreté énergétique.

## **CONCLUSION**

Le comité souhaite encore une fois exprimer ses remerciements à toutes les personnes qui ont fourni leur apport et des recommandations concernant une stratégie sur l'énergie propre pour le Nouveau-Brunswick.

**ANNEXE :  
TÉMOINS**

Administration portuaire de Belledune	Énergie Saint John
ARC Clean Technology Canada Inc.	EnviroEconomics
Association canadienne des carburants	Liberty Utilities
Association nucléaire canadienne	Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Inc.
Atlantica Centre for Energy	Millar, Heather
Biocarburants avancés Canada	Moltex Energy Canada Inc.
Clean Energy Canada	Navius Research
Clean Foundation	Peskotomuhkati Nation at Skutik
Coalition for Responsible Energy Development in New Brunswick	Première Nation de Pabineau
Conseil de conservation du Nouveau- Brunswick	Ramana, M.V.
Cook, William	Regroupement pour la surveillance du nucléaire
Crompton, John	Sapinski, Jean Philippe
d'Entremont, Colleen	Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
David Suzuki Foundation	Torrie, Ralph
Efficacité énergétique Canada	Wolastoqey Nation in New Brunswick
EfficiencyOne	